



AMENAGEMENT LOCAL
Plan des dangers naturels

MENSURATION OFFICIELLE		
ETABLI ET IMPRIME AVEC LES DONNEES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE 5 SEPTEMBRE 2025		
AUTORITE COMMUNALE		
DEPOT PUBLIC	DU 12 SEPTEMBRE 2025 AU 13 OCTOBRE 2025	
ADOpte PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE LE		
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE	LE PRESIDENT	LA SECRETAIRE
		
LA SECRETAIRE COMMUNALE SOUSSIGNEE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS		
CHATILLON, LE	SIGNATURE	TIMBRE
AUTORITE CANTONALE		
EXAMEN PREALABLE DU		
APPROUVE PAR DECISION DU		
SERVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL SECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE LA CHEFFE DE SECTION	SIGNATURE	TIMBRE

Limite communale

Périmètre de la zone à bâtir

Périmètre de danger naturel

SECTEURS DE DANGERS NATURELS

Secteur de danger élevé

Secteur de danger moyen

Secteur de danger faible

Secteur de danger résiduel

Secteur d'indication de dangers

Aucun danger connu

